

La stratégie et le développement des partenariats des structures de l'ESS

Public visé :

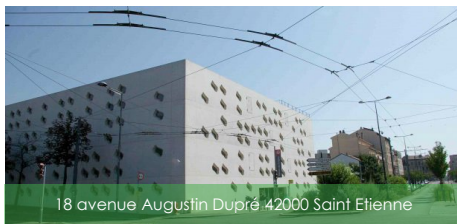
Membres de la gouvernance, salariés, dirigeants des entreprises de l'ESS (associations, SCOP, SCIC...), ainsi que des entreprises conventionnelles sensibles à l'ESS.

Durée :

Une journée de 6 heures.

Lieu :

Maison de l'Emploi Saint-Etienne



Horaires :

10h30-12h / 14h-17h

Date :

Mercredi 15 juin 2016

Intervenante :

Maître Florence Rouillon-Lechère
Avocat au barreau de Lyon
Cabinet Delsol Avocats

Objectifs professionnels :

- Actualiser ses connaissances suite à la réforme de la loi ESS régissant les restructurations entre associations.
- Aider les structures de l'ESS à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs modalités de fonctionnement et d'organisation à l'évolution de leur environnement.
- Développer la dimension économique du tissu associatif, envisager de nouveaux partenariats, des regroupements, etc.

Programme / contenu

■ Partenariats entreprises/structures de l'ESS : quels avantages économiques, sociaux ?

- le mécénat, sous-traitance, coopération économique, Hybridation des modèles entrepreneuriaux
- la filialisation d'activités lucratives,
- les relations privilégiées,
- les incidences fiscales.

■ Les rapprochements et les modalités de restructurations

- les formes juridiques possibles : fusion, scission, apport partiel d'actif,
- la nature de l'opération : transfert d'une universalité de patrimoine,
- la mise en oeuvre : décision des organes internes, commissaire aux apports, publicité, formalités, créanciers, salariés, date d'effet, calendrier, etc.
- les aspects sociaux,
- les incidences de la réforme de la loi ESS du 31 juillet 2014 : création de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901, et les décrets d'application de juillet et août 2015.